

### CRITÈRES POUR LA SÉLECTION D'UN LIEU DE TOURNAGE

Oui Non N/A

- Le producteur a-t-il vérifié l'existence ou détient-il un certificat de conformité du lieu de tournage aux normes de prévention incendie applicables dans la municipalité concernée ?
- Le producteur a-t-il préparé ou a-t-il en sa possession un plan d'évacuation du lieu de tournage ?
- Le lieu de tournage est-il équipé de dispositifs d'équipements de prévention des incendies en nombre suffisant ou tel que requis par la législation applicable (i.e. détecteurs de monoxyde de carbone, extincteurs, gicleurs, etc.) ?
- Les produits inflammables, pyrotechniques ou explosifs présents sur le lieu de tournage sont-ils utilisés et/ou entreposés dans le lieu de tournage conformément aux normes applicables ?
- Le lieu de tournage compte-t-il au moins deux (2) issues de secours ?
- L'accès aux issues de secours est-il suffisamment dégagé (libre d'encombrements, d'une largeur de 1,2 m et d'une hauteur de 2,15m) ?
- La distance entre un point et une issue de secours est-elle inférieure ou égale à 45 mètres (25 mètres, si le lieu ne dispose pas d'un système de gicleurs) ?
- Les accès au lieu de tournage ont-ils minimalement une largeur de 6 mètres et une hauteur de 5 mètres ?
- Le nombre de personnes présentes simultanément sur le lieu de tournage dépasse-t-il sa capacité maximale d'accueil ?
- Lorsque des personnes doivent se trouver simultanément sur un toit, un balcon, une mezzanine ou dans un sous-sol, les lieux sont-ils aménagés de façon à permettre, en tout temps, une évacuation sans délai ?

### MESURES À SUIVRE DANS LE CADRE DU TRAVAIL SUR LE LIEU DE TOURNAGE

Oui Non N/A

- Les personnes présentes sur le lieu de tournage ont-elles été informées, dès le début de la journée de travail ou de leur arrivée, du plan d'évacuation, y compris le lieu de rassemblement, et de l'emplacement des issues de secours ?
- Le plan d'évacuation est-il affiché à un endroit apparent et à proximité de l'emplacement où se déroule le tournage ?
- Les issues de secours sont-elles visuellement identifiées, libres d'encombrement et accessibles en tout temps ?



# Liste de vérification

## Prévention incendie

- Le cas échéant, les câbles électriques présents dans les accès menant aux issues de secours sont-ils insérés dans des protège-câbles et leur présence est-elle signalée ?
- Le cas échéant, les personnes présentes sur le lieu ont-elles été informées que l'enregistrement impliquera une flamme nue et/ou du matériel inflammable, pyrotechnique et/ou explosif ?